

Braccio, Nadia

De: Greffe
Objet: TR: À verser aux dossiers R 3863-2013 et R3854-2013

De : info@cqlpe.ca [mailto:info@cqlpe.ca]
Envoyé : 13 mars 2014 03:34
À : Greffe
Cc : Martine Ouellet
Objet : À verser aux dossiers R 3863-2013 et R3854-2013

À l'attention des 3 régisseuses mandatées pour examiner les dossiers R 3863-2013 et R3854-2013

Jeudi, 13 mars 2014

Mesdames, ou plutôt vos «majestées» devrais-je dire, car telles les reines incontestées de votre royaume, vous êtes investies par la loi constitutive de la Régie de l'énergie des pleins pouvoirs pour trancher, sans possibilité d'appel, tel que je le comprends, et par conséquent vous pouvez agir comme bon vous semble, en toute indépendance.

Dans le dossier qui m'intéresse, le régisseur qui vous a précédé, maître Richard Lassonde, a effectivement usé comme bon lui semblait de ces pouvoirs discrétionnaires, et a pris fait et cause en faveur d'Hydro-Québec en lui accordant pratiquement tout ce que cette entreprise demandait, en respectant bien sûr les procédures décisionnelles requises. Sur le plan légal, il n'a commis aucune faute. Sur le plan moral, il en va tout autrement, si l'on en juge par les souffrances croissantes rapportées, notamment dans plusieurs des 220 lettres d'observations soumises à ce jour, lesquelles ne représentent, soyez-en certaines, que la fine pointe d'un gigantesque iceberg.

Loin de moi l'idée de mettre en doute la compétence dont la Régie a pu faire preuve dans les nombreux domaines où elle a été appelée à intervenir dans le passé, ni la sagesse des décisions qu'elle a rendues dans les autres dossiers ne concernant pas le Projet LAD d'Hydro-Québec. Toutefois, dans le cas qui nous préoccupe, je vous soumets humblement que la Régie de l'énergie s'est royalement fourvoyée.

Toutefois, avant de tenter de vous le démontrer, je tiens à vous préciser que j'entretiens très peu d'espoir que quoi que j'écrive, et peu importe la solidité et la pertinence des arguments que plus de 200 citoyens ont pu faire valoir, souvent avec une verve et une éloquence remarquables, les propos ainsi offerts puissent le moindrement influencer sur la décision que, en votre for intérieur, vous avez sans doute déjà prise. Je soupçonne même qu'aucune d'entre vous ne se soit donné la peine de lire ne serait qu'une seule des lettres d'observations soumises par tous ces citoyens inquiets et offusqués. Peut-être de tels soupçons sont-ils totalement injustifiés et non fondés. Si tel est le cas, je m'en excuse sincèrement.

Mais une chose est sûre, personne en dehors de votre entourage immédiat ne saura jamais si vous avez passé la vingtaine d'heures requises pour lire et assimiler tous ces témoignages de détresse psychologique profonde suite aux préjudices multiples subis depuis l'installation des appareils de mesure à radiofréquences, de colère parfois mal contenue aussi, et souvent de frustration et d'outrage face au comportement outrancièrement cavalier et parfois très irrespectueux que se permettent nombre d'installateurs - c'est l'impression général que j'en retiens du moins, après les avoir presque tous lus.

Vous n'y ferai aucune référence dans votre décision écrite, tout comme aucun régisseur n'a fait référence aux observations soumises dans le cadre de l'examen de la Phase 1 du Projet LAD. On a le sentiment que ce système mis en place pour permettre aux citoyens de vous envoyer leurs «observations» ne vise avant tout qu'à offrir un exutoire permettant de canaliser les réactions des gens à ce qu'ils ont subi au fil du déploiement de ce vaste réseau de communication sans fil, et aussi à permettre à la Régie de l'énergie de présenter une image d'ouverture face aux

doléances des clients de cette entreprise.

À l'image d'Hydro-Québec, la Régie de l'énergie, dont nous aurions espéré qu'elle agisse dans ce dossier tel un chien de garde protégeant scrupuleusement les intérêts de la population incapable de se défendre seule devant la puissance de cette méga-entreprise, n'a jusqu'ici démontré aucune empathie envers les citoyens s'adressant à elle, ni la moindre sympathie envers les positions des intervenants ayant tenté de s'opposer au rouleau compresseur hydroquébécois qui écrase tout sur son passage, sans se soucier des conséquences, ni accepter d'entendre vraiment ce que ses clients captifs tentent de lui communiquer.

Si vous lisez ceci, vous êtes peut-être en train de vous dire, « mais c'est de la Régie qu'il cherche à faire le procès » et vous auriez en partie raison. Mais je tiens à vous préciser que ces propos visent non pas les personnes humaines et sensibles que vous êtes assurément, mais le système mis en place que vous ne faites qu'appliquer à la lettre, en tenant compte des contraintes et de la culture qui s'est installée à la Régie au fil des ans. En un sens, nous pourrions tous dire que nous sommes prisonniers de ce système, et que la force d'inertie et des habitudes acquises qui poussent la Régie et les acteurs qui l'animent dans la direction qu'elle suit nous mènent inéluctablement vers des décisions qui, quoi que l'on dise ou fasse, semblent déjà prises.

Pourtant, je crois qu'une nouvelle direction est possible ; que des compromis et des accommodements raisonnables peuvent être trouvés et mis en oeuvre ; que tout n'est pas forcément décidé à l'avance ; et que vous jouissez d'une immense marge de manoeuvre qui vous permettrait, si vous le décidiez, d'offrir à la population québécoise des options à la fois techniques et administratives plus souples et davantage soucieuses du bien-être physique et moral des citoyens qui, jusqu'à maintenant, se sentent abandonnés, incompris, rejetés, ridiculisés et même ostracisés par l'attitude arrogante et répugnante qu'Hydro-Québec et ses divers mandataires se permettent d'avoir en raison de leur certitude de pouvoir obtenir de la Régie - *de vous* - tout ce qui va leur permettre de poursuivre sur leur lancée.

Toutefois, vous êtes bien sûr libres de ne pas prêter attention ni accorder de crédit à ces propos optimistes, voire presque utopistes. Mais ce serait une erreur, car pensez bien que l'histoire, avec le recul et la pleine connaissance des conséquences dont on peut déjà entrevoir toute l'ampleur, ne pourra que juger très sévèrement les individus qui, ayant le pouvoir d'user de prudence et de discernement, se sont contentés de poursuivre obstinément dans la même direction, sans dévier de leur course, en croyant pouvoir surmonter la tempête et même repousser les flots de récrimination et de recours juridiques qui pourraient bien s'abattre sur leur navire si celui-ci ne change pas bientôt de cap.

La prise de position fracassante des élus de Laval mardi dernier qui exigent d'Hydro-Québec qu'elle « respecte » les Lavallois reflète bien la grogne et la résistance de plus en plus farouches de la population. Je vous recommande d'ailleurs à ce sujet la lecture du communiqué de presse que j'ai diffusé il y a 3 jours : « Compteurs 'intelligents' : 77 municipalités québécoises, représentant une population de 1,187,935 personnes, demandent un moratoire et/ou la gratuité du droit de retrait ». Il est inclus en annexe.

En fait, avec la résolution adoptée par le conseil municipal de Laval, ce sont désormais 78 municipalités, représentant près du quart de la population québécoise, qui se sont rangées du côté des citoyens opposés à cette dangereuse technologie. Le Journal de Montréal n'a pas manqué de souligner cet appui historique. L'article est disponible via le <http://bit.ly/1qyc09k>. Comme je l'indiquais notamment dans un commentaire mis en ligne en réaction à cette grande nouvelle : « Vous pouvez aussi être certains que les conseils municipaux qui hésitent encore à se joindre au mouvement provincial vont maintenant considérer d'un oeil beaucoup plus positif les demandes de leurs citoyens d'agir en bon père de famille protégeant la santé et le bien-être des hommes, femmes et enfants sous leur responsabilité. »

Voilà. Cette longue entrée en matière terminée, venons-en au vif du sujet.

En dépit du fait que l'une d'entre vous, la régisseuse Louise Pelletier, a décidé le 7 février dernier dans sa Décision interlocutoire d'exclure toute considération des impacts sur la santé des micro-ondes pulsées émises constamment (environ 2 fois par minutes dans 97% des cas et jusqu'à 2 fois par seconde dans 3% des cas) par ces appareils, considérant que la question a été déjà suffisamment entendue et débattue, je vous demande, comme vient de le faire le Conseil municipal de Sutton, à l'instar de nombreux autres, qui demande à la Régie « de revoir sa décision concernant les effets non thermiques des radiofréquences surtout lors d'expositions prolongées » et « de ne pas approuver le projet lecture à distance phases 2 et 3 d'Hydro-Québec tant qu'une étude indépendante n'aura pas

démontré la sécurité à court et à long terme des compteurs à radiofréquences pulsées que la société d'État veut installer dans notre région ».

À la lumière des signaux d'alarme que représentent les nombreux témoignages de citoyens plus ou moins gravement incommodés par les radiofréquences pulsées de ces appareils, il y a tout lieu de vous ménager un temps de réflexion à ce sujet avant de rendre votre décision et d'examiner avec ouverture ces témoignages souvent déchirants, que l'on ne peut déceimment ignorer. Une soixantaine d'entre eux provenant du Québec sont réunis au <http://www.jegardemoncompteur.com/problemesante.html>

Tel les proverbiaux canaris anciennement utilisés dans les mines pour avertir les mineurs de l'imminence d'un coup de grisou, les personnes qui souffrent le martyre en présence des puissants émetteurs de ces compteurs, nonobstant les prétentions insoutenables d'innocuité faites par Santé Canada juste avant les audiences publiques de la Phase 1 (quelle curieuse coïncidence...) et par les ingénieurs et porte-paroles d'Hydro-Québec qui n'ont pas le début de l'ombre de la moindre compétence en matière de santé pour soutenir une telle affirmation, nous avertissent d'une menace imminente que nous aurions tort d'ignorer.

Selon l'expert de stature internationale en matière d'électrosensibilité, le professeur suédois Olle Johansson, que vous pouvez écouter au <http://youtu.be/pvZ7m7IFLco>, environ 3,5% de la population américaine serait devenue électrohypersensible, un terme avec lequel vous êtes certainement désormais familières. D'une telle donnée, on peut raisonnablement déduire qu'environ 3% des Québécois sont eux aussi victimes de cette insidieuse pollution électromagnétique. Cela représente plus de 240,000 personnes qui sont directement à risque de voir leur vie chavirer et devenir un cauchemar à cause de ces appareils installés sans discernement ni précaution, très souvent à très courte distance de chambres d'enfants ou de personnes à la santé fragile, parfois à raison de plusieurs dizaines de compteurs réunis au même endroit, et même dans un cas dans une pièce attenante à une garderie, comme un reportage de TVA le révélait il y a 2 ans (<http://youtu.be/CCCojXJmcYo>).

Les cas de figure où cette technologie peut avoir et a définitivement des effets extrêmement nocifs pour la santé humaine sont très nombreux. Rien dans la précédente décision de la Régie ne concerne cette question. Quand Mme Micheline B. de St-Hubert me rapportait le 7 mars dernier, « Ma tête de lit est collée sur les compteurs de l'autre côté du mur dehors - je dirais pas plus de 4 à 5 pouces. Depuis 3 mois, je souffre énormément. Mon système nerveux a déclenché des tremblements dans la tête et sur tout le corps, et je souffre d'insomnie, de nausées, d'irritabilité, de dépression, de fibromyalgie, de maux de tête, de mal et de raideurs au cou, et de spasmes musculaires », j'ai dû lui expliquer, entre autres, que selon des mesures prises à 30 centimètres d'un compteur, la puissance dégagée des continuel pic d'émission atteignait 460,000 microwatts par mètre carré et qu'à 6 pouces, ça devait dépasser le million de microwatts par mètre carré, et qu'il lui fallait immédiatement cesser de dormir dans cette chambre.

Ce n'est là qu'un exemple parmi de très nombreux autres et il ne sert qu'à illustrer mon propos à l'effet qu'à la lumière de tels témoignages, une révision de la précédente décision de la Régie s'impose, même si cela risque d'obliger une complète remise en question de la technologie retenue par Hydro-Québec. Et n'allez pas croire qu'il ne s'agit là que d'un effet nocébo basé sur des craintes provoquant des effets psychosomatiques. De nombreuses personnes ont rapporté avoir découvert que leur compteur à roulette avait été remplacé par le nouveau compteur des semaines après avoir constaté l'apparition de symptômes divers, allant de l'insomnie, aux acouphènes et aux maux de tête persistants dans les cas bénins, jusqu'à des cas semblables à celui de Mme Micheline B. De très nombreuses personnes rapportent aussi la disparition complète de tout symptôme lors de voyages à l'étranger, pour constater leur reprise dès leur retour à la maison.

Ayant été aux premiers rangs de la bataille depuis plus de 3 ans pour tenter de stopper l'adoption et le déploiement de cette technologie, je suis dans une position privilégiée pour discerner l'ampleur des conséquences du déploiement de la technologie de relève basée sur la transmission sans fil des données. Ma première intervention dans ce dossier remonte au 30 mars 2011 et s'intitulait «Dossier des compteurs 'intelligents' - Une nouvelle menace environnementale» (<http://www.cqlpe.ca/NouvelleMenace.htm>) qui était bientôt suivie d'une «Importante requête adressée à Hydro-Québec» (<http://www.cqlpe.ca/ImportanteRequete.htm>). De très nombreux autres envois, dont 41 bulletins d'information à ce jour (<http://www.cqlpe.ca/Bulletin.htm>), diffusés à des milliers de correspondants, ont jalonné ensuite mon implication très active (variant de 20 à 40 heures par semaine), ce qui me donne une bonne assise pour témoigner à plusieurs titres des conséquences de ce malheureux choix technologique.

Si vous acceptez d'imposer à Hydro-Québec une pause dans son déploiement, afin de faire enfin réaliser par des

experts indépendants de toute influence d'Hydro-Québec et de l'industrie du sans fil une étude d'impacts sérieuse capable de faire toute la lumière sur les conséquences observées jusqu'ici, vous disposerez alors d'une base solide pour déterminer s'il convient ou non de poursuivre dans la même direction, ou bien d'obliger Hydro-Québec à vous soumettre dans les meilleurs délais un nouveau projet qui tienne compte cette fois de la réalité observée sur le terrain et des doléances exprimées par la population. Si vous y consentez, vous agirez alors en bonnes mères de famille prenant une décision éclairée, raisonnable et prudente pour leurs enfants. Du même geste, vous devriez aussi consentir à accorder non seulement la gratuité du droit de retrait réclamée de tous côtés et l'installation sans frais du compteur non communicant proposé par Hydro-Québec, mais aussi permettre aux clients qui le souhaitent de conserver ou d'obtenir sans frais à nouveau un compteur électromécanique.

Si malheureusement vous vous y refusez, la bataille devra alors se porter **sur le terrain judiciaire**, comme c'est déjà le cas ailleurs en Amérique du Nord, et aussi sur le plan politique afin de réclamer une réforme en profondeur de la loi constitutive de la Régie suite à un tel échec de prendre en compte les préoccupations réelles et fondées de la population québécoise. Les conséquences financières d'un recours collectif victorieux sur la viabilité financière d'Hydro-Québec pourraient être sévères et avoir des effets durables sur sa cote de crédit, voire même obliger une remise en question de l'existence de cette société d'État dans sa forme actuelle – car elle est peut-être devenue trop grosse et trop puissante pour son propre bien.

Soyez assurées que cette bataille aura lieu si vous nous y obligez. Les centaines de personnes qui se sont engagées dans ce combat ne reculeront pas après s'y être engagées aussi profondément. Et si vous doutez que les militants et militantes engagées dans cette lutte ont de très bonnes chances de réussir, rappelez-vous les paroles de Margaret Mead : « *Ne doutez jamais du fait qu'un petit nombre de gens réfléchis et engagés peuvent changer le monde. En réalité, cela s'est toujours passé ainsi.* »

Très sincèrement,

Jean Hudon

Co-fondateur et webmestre

Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique

<http://www.cqlpe.ca>

Membre du comité organisateur de la campagne *Je garde mon compteur !*

<http://www.jegardemoncompteur.com>

* * *

ANNEXE À JOINDRE À MES OBSERVATIONS

Québec, le 10 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Compteurs 'intelligents' : 77 municipalités québécoises, représentant une population de 1,187,935 personnes, demandent un moratoire et/ou la gratuité du droit de retrait

Depuis l'adoption par la municipalité de Saint-Colomban, le 8 novembre 2011, d'une première résolution réclamant un moratoire sur le déploiement des compteurs 'intelligents', les institutions démocratiques du monde municipal québécois ont permis à de nombreux groupes de citoyens qui les pressaient d'agir de faire grandir et de valider le mouvement d'opposition à la technologie, aux effets potentiellement cancérigènes, choisie par Hydro-Québec pour la relève à distance de ses compteurs.

Avec la mise en ligne il y a 2 jours de la cinquantième résolution en appui à cette cause, un important jalon vient d'être franchi puisque, comme le titre de ce communiqué l'indique, ce sont désormais plus de 77 municipalités québécoises, dont la population totale, selon les statistiques les plus récentes disponibles, dépasse le million de

personnes, qui ont affirmé la volonté grandissante des élus municipaux de faire front commun avec leurs citoyens pour faire valoir leur rejet des compteurs 'intelligents' et/ou la nécessité d'accorder la gratuité inconditionnelle du droit de retrait. D'ailleurs, rappelons que les députés de l'Assemblée nationale ont unanimement réclamée cette même gratuité dans une motion soumise par le député de Québec Solidaire, Amir Khadir, et adoptée le 29 mai 2013 - un fait que la ministre Martine Ouellet a jugé nécessaire de rappeler à la Régie de l'énergie le 11 décembre dernier dans un décret de préoccupation disponible au http://www.cqlpe.ca/pdf/Decret_1326-2013.pdf

Une liste détaillée des municipalités et des MRC appuyant cette cause, ainsi que leurs populations respectives est disponible au <http://bit.ly/1gkeMqm> tandis que les 50 résolutions sont disponibles pour consultation via le <http://www.cqlpe.ca/Trousse.htm>. De nouvelles résolutions s'ajoutent régulièrement.

Que faut-il conclure de tout cela ? Même s'il n'est manifestement pas dans la juridiction des municipalités d'imposer un moratoire à Hydro-Québec ni de dicter à la Régie la décision à prendre quant à la gratuité réclamée du droit de retrait, les centaines d'élus municipaux qui se sont penchés sur cette épineuse question ont néanmoins estimé, devant les représentations faites par leurs concitoyens, qu'il était de leur devoir d'ajouter le poids moral de leurs voix au tollé de protestations qui s'élève de toutes parts pour dénoncer cette technologie jugée dangereuse, invasive et contraignante dans la manière dont elle est imposée, et pour réclamer que les clients qui désirent se prévaloir du droit de retrait ne se voient plus imposer de frais punitifs injustes et immoraux, dans le seul but de les dissuader de refuser la technologie nocive installée sans frais par Hydro-Québec.

Rarement a-t-on vu au Québec un mouvement prendre une telle ampleur autour d'une question de santé publique et mobiliser de telle manière les municipalités québécoises, et ce, malgré l'absence de consensus scientifique définitif sur la question du risque sanitaire que font courir les émetteurs à micro-ondes de ces compteurs. De fait, à mesure que le déploiement de cette technologie progresse dans le monde, des milliers de personnes se disent être victimes des micro-ondes pulsées émises par ces appareils en raison des très nombreux symptômes débilissants qu'elles subissent depuis leur installation, des symptômes qui disparaissent rapidement dès qu'elles s'en éloignent pour quelques jours.

La campagne Je garde mon compteur ! présente d'ailleurs sur son site - JeGardeMonCompteur.com - une soixante de témoignages de victimes québécoises de ces compteurs et fournit des liens vers des centaines d'autres témoignages. Cette situation déplorable qui ne cesse de s'aggraver est précisément celle que la CQLPE anticipait dans un précédent communiqué disponible au <http://bit.ly/1h5KWro> et émis juste après l'autorisation par la Régie de l'énergie de la Phase 1 du déploiement.

À l'heure où les Québécois sont à nouveau invités à choisir qui va les gouverner, et devant l'absence de volonté du gouvernement sortant de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que la situation ne dégénère encore davantage, ceux-ci devront y penser à deux fois avant d'accorder leur vote à quiconque n'a pas démontré une volonté réelle de les protéger, un fait qui n'a d'ailleurs pas échappé à l'attention de nombreux élus municipaux qui, plus proches des citoyens que les élus provinciaux, ont bien senti monter le vent de colère de la population et s'affirmer la volonté d'en finir avec cette dangereuse méthode de relève.

Pour en savoir plus sur cette question, la lecture du document suivant est conseillée...

Compteurs d'Hydro-Québec : Quelques observations importantes pour mieux comprendre
<http://www.cqlpe.ca/ObservationsImportantes.htm>

Pour toute question, veuillez contacter Jean Hudon, porte-parole de la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE) à info@cqlpe.ca.